

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 23 OCTOBRE 2023, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 16 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme ROUX-NOUVEL Florence  
M. DOIX Thierry par M. VIALLET Bruno

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLLIET Gisèle

---

*Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.*

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, deux demandes de subvention, d'une part pour une coupe à câble à Marcôt et d'autre part pour l'étude du glissement des Iles (Fonds BARNIER).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Dominique BERNARD, professeur de français à Arras, assassiné lors d'un attentat.

➤ EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil a été informé par courrier adressé par Monsieur le Préfet que Monsieur Bruno VIALLET, Adjoint, avait fait part de sa décision de démissionner de son poste de 1<sup>er</sup> Adjoint tout en conservant ses fonctions de Conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui propose de prendre la parole afin d'expliquer les raisons de sa décision.

Monsieur Bruno VIALLET informe avoir pris cette décision au regard d'un problème d'organisation et de fonctionnement s'agissant du pilotage et du suivi de l'urbanisme. En effet, le fonctionnement qu'il souhaite dans ce domaine n'est pas celui en vigueur depuis le début du mandat et ses nombreuses demandes d'évolution n'ont pas été mises en œuvre. En tant qu'élus, il considère pouvoir mener ses missions différemment et souhaite le faire en gardant la présidence de la Commission d'urbanisme et en travaillant étroitement avec l'ensemble des élus membres de la Commission de façon collégiale, en s'appuyant sur un secrétariat efficace. A ce jour en effet, il n'est pas souhaitable, ce dans un souci d'efficacité des services, de procéder à une instruction des dossiers doublant ainsi la mission d'Arlysère agglomération.

Cette décision met en exergue le sujet de la relation « élus / services » : Madame Séverine VIBERT et Madame Gisèle MOLLIET, Adjointes, partagent l'analyse de Monsieur Bruno VIALLET s'agissant de la place de chacun : les services sont sous l'autorité de Monsieur le Maire et les prérogatives de chacun doivent être respectées.

Pour ce qui concerne la communication, les demandes de mobilisation de moyens pour les actions de communication (lettres d'information, animation des réseaux, ...) n'ont pas été suivies d'effets, ce qui est regrettable et peut être ressenti comme un manque de confiance entre élus et services, préjudiciable pour le fonctionnement de la collectivité.

Madame Séverine VIBERT pense en effet que le fonctionnement des services, en place depuis plusieurs années, n'est plus en adéquation avec ce que certains élus de ce mandat (dont la majorité des adjoints) souhaitent mettre en œuvre. En effet, les élections de mars 2020 ont montré une envie de changement de gouvernance de la part d'une bonne partie de la population. A mi-mandat, elle n'a pas l'impression d'avoir accompli la mission qui lui a été confiée par le résultat de ce vote. La commune de Beaufort a de nombreux atouts, de nombreuses richesses, des acteurs engagés et un certain dynamisme envié par d'autres communes, il est important et primordial de faire évoluer la manière de travailler pour le bien-être de la collectivité et de ses habitants

Madame Séverine VIBERT, appelée à occuper les fonctions de 1<sup>ère</sup> Adjointe, suite à la démission de Monsieur Bruno VIALLET de ce poste, informe accepter cette mission afin d'épauler Monsieur le Maire, tout en exigeant un changement à partir de ce jour dans la relation entre élus et services et en rappelant que les élus sont là pour représenter la population.

Monsieur le Maire informe assumer une partie des responsabilités dans cette situation et rappelle que l'audit de fonctionnement de la collectivité avait révélé certains dysfonctionnements, les actions préconisées n'ayant pas toutes été mises en œuvre, ce pour différentes raisons.

Un débat s'engage (y prennent part Messieurs Nicolas BLANC, Mathieu JOGUET, Mesdames Florence ROUX-NOUVEL, Annick CRESSENS) : il porte sur la communication qu'il est nécessaire d'améliorer entre élus et services, sur le fait que les services sont là pour rappeler les règles et les procédures applicables permettant ainsi aux élus de prendre leurs décisions en toute rigueur.

Suite au débat, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder, pour le moment, au remplacement d'un Adjoint, en fonctionnant avec un exécutif composé de 4 Adjointes, ce qui est accepté à l'unanimité.

- SAISON 2023/2024 : APPROBATION DES PIDA (PLAN D'INTERVENTION POUR LE DECLENCHEMENT DES AVALANCHES) DE LA STATION D'ARECHES-BEAUFORT, ACTUALISATION DES FRAIS DE SECOURS, DES TARIFS DES TRANSPORTS SANITAIRES BAS DES PISTES AUX CABINETS MEDICAUX (AMBULANCES ET SDIS) ET DES TARIFS DE SECOURS HELIPORTES ET APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE SAF

Le Conseil approuve à l'unanimité les différents PIDA mis à jour pour la saison hivernale 2023/2024 (PIDA général, hélicoptère, avalancheur et Pierra Menta).

Il actualise à l'unanimité les tarifs des frais de secours applicables sur le territoire de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, tout comme ceux des transports en ambulance (société ARLY AMBULANCES) entre la station et la Maison de santé d'une part et le Centre hospitalier d'autre part et ceux relatifs aux secours héliportés (prestataire SAF).

- VALIDATION DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE MARCOT

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Gabriel VIARD-GAUDIN, gestionnaire de la base de loisirs de Marcôt depuis plus de 30 ans, a fait part de sa décision d'arrêter son activité à la fin de la saison 2023.

Suite aux échanges intervenus entre les élus et Monsieur VIARD-GAUDIN, il est décidé d'acquérir à ce dernier les deux chalets équipés de leurs matériels, permettant ainsi au futur gestionnaire d'être opérationnel dès 2024 pour la restauration, moyennant un prix de 20 000 €.

Les élus prennent connaissance du projet d'appel à candidature intégrant le cahier des charges s'agissant de la gestion de la base et valident ce dernier en fixant la location annuelle à 5 000 €.

Les candidats devront remettre leur offre avant le vendredi 8 décembre 2023.

- DEMANDE DE SUBVENTION COUPE A CABLE PARCELLE 131

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc pour la réalisation d'une coupe à câble sur la parcelle 131.

- DEMANDE DE SUBVENTION COUPE A CABLE PARCELLE 126

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc pour la réalisation d'une coupe à câble sur la parcelle 126.

- DEMANDE DE SUBVENTION FOND BARNIER

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter, en complément du Fonds vert (Etat), une subvention de 50% au titre du Fonds BARNIER pour les études du suivi du glissement des lles.

- DELIBERATION RELATIVE AU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE (M 57)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la M57 devient la nomenclature à adopter pour les budgets général, forêt et lotissement de la Commune de Beaufort.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Trésorerie générale, le Conseil décide à l'unanimité le passage en M57 pour ces budgets.

- MANDAT SPECIAL POUR PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES

Monsieur Walter VINCENZI et Madame Florence ROUX-NOUVEL sont mandatés par le Conseil pour participer au Congrès des Maires de France à Paris du 20 au 23 novembre 2023, les frais réels liés à ce mandat spécial étant pris en charge par la collectivité.

➤ VALIDATION DES TARIFS DES PRESTATIONS COMMUNALES POUR 2024

Le Conseil actualise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les montants des droits, redevances et prestations communales avec une augmentation moyenne de l'ordre de 2 % (sauf pour les tarifs funéraires qui n'augmentent pas).

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil valide à l'unanimité deux décisions modificatives portant sur les budgets domaine skiable (actualisation de la dette) et général (modification des subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes).

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DU TERRAIN DESTINE A UNE ACTIVITE ARTISANALE OU COMMERCIALE A DORINET

Le Conseil prend connaissance de l'analyse des 3 offres reçues suite à l'appel à candidature pour la cession d'une parcelle de terrain artisanal à Dorinet (entre le bâtiment EWELLIX et le garage AVOCAT), d'une surface de 754 m<sup>2</sup>, et décide à l'unanimité de vendre cette parcelle à l'entreprise TOITURES BUTTIN au tarif de 50 065 €.

➤ AVIS DE PRINCIPE S'AGISSANT DE L'ENGAGEMENT D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LE BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE D'ARECHES

Le Conseil, au regard du besoin croissant de logements pour les saisonniers, valide le principe de l'engagement d'une procédure permettant d'aboutir à l'établissement d'un bail emphytéotique administratif pour les locaux de l'ancienne Poste d'Arêches, la collectivité conservant ainsi la propriété du bâtiment.

L'objectif de cette démarche est de trouver des partenaires en capacité d'investir sur le bâtiment pour proposer une offre locative correspondant au projet défini par les élus. En effet, des socio-professionnels de la Commune ont fait part de leur intérêt pour un tel projet et de leur volonté de se mobiliser pour créer du logement saisonnier.

Dans l'attente de la finalisation de ce dossier, la mise en location en l'état, pour des saisonniers via leur employeur, de l'appartement situé dans le bâtiment de l'ancienne Poste d'Arêches pourra être envisagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

➤ AVIS DE PRINCIPE S'AGISSANT DU PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA PHARMACIE DE BEAUFORT

Lors de la séance du 7 août 2023, le Conseil a été informé, par la MSA, des dispositifs en matière de logement inclusif susceptibles d'être mis en œuvre dans le bâtiment de la pharmacie de Beaufort.

Par suite, une visite des personnels de la SEM 4V a permis de confirmer l'intérêt d'un tel projet qui permettrait la réhabilitation du bâtiment en créant une douzaine de logements.

Au regard de l'analyse juridique, qui a confirmé la possibilité, au regard de l'avancement de la réflexion, de ne pas engager de mise en concurrence et de travailler avec la SEM 4V, organisme de logement social du territoire d'Arlysère, le Conseil valide (1 abstention) l'engagement de ce projet via un bail emphytéotique avec la SEM 4V.

➤ PRESENTATION DU PROJET DE « VOIE VERTE » ET DE SON ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur Jean-Pierre MIRABAIL, Adjoint et en charge du suivi de projet de Voie verte, présente aux élus les caractéristiques techniques de cet itinéraire reliant Albertville à Beaufort (itinéraire à vocation

et à usages polyvalents et partagés), ainsi que le coût prévisionnel de l'aménagement (de l'ordre de 10 millions d'euros), le Maître d'ouvrage étant Arlysère agglomération.

Il précise avoir réuni le 20 octobre dernier les propriétaires de la Commune impactés par ce projet afin de le leur présenter et d'envisager le montant des acquisitions de leur terrain (1 €/m<sup>2</sup>).

Un débat portant notamment sur l'opportunité de ce projet, son coût, s'engage. En conclusion, le Conseil municipal confirme qu'un aménagement à destination des cyclistes est indispensable pour la vallée, mais qu'il conviendrait de privilégier, pour le tronçon Queige / Beaufort, un choix d'aménagement de pistes cyclables, tout en utilisant les voies communales existantes et qu'il convient de clarifier le plan de financement.

➤ DECISION S'AGISSANT DU DECLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX « LES PLANS » ET « LES ENVERS »

(Monsieur Bruno VIALLET, concerné, sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote)

Le Conseil est informé des demandes de déclassement de chemins ruraux sur le secteur du Bois (indivision MONOD) et des Envers (Monsieur Serge BLANC-GONNET). Il valide à l'unanimité l'engagement de ces procédures.

➤ RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT A PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Conseil autorise à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Beaufort au label PEFC Auvergne Rhône-Alpes.

➤ GARDERIE « LES RECHETTES » ARECHES : DECISION RELATIVE A LA POURSUITE DE L'ACTIVITE

Madame Eliette VIARD-GAUDIN, Présidente de l'association « Les Petites Frimousses », rappelle à l'assemblée les décisions prises s'agissant du fonctionnement de la garderie (évolution vers un fonctionnement à l'année), qui constitue un réel service en faveur des familles de la Commune.

Elle rappelle également les participations financières de la Commune en 2023, au titre du budget général (75 000 €) et du CCAS (14 000 €).

Suite au débat, le Conseil se positionne à l'unanimité en faveur de la poursuite de l'activité, étant précisé que les contrats des salariées évoluent en CDI à compter de novembre 2023.

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

**Culture / patrimoine :**

- Participation au festival U.N.U. (Univers Numérique d'Ugine) de février à mi-avril 2024. Collection de 10 affiches et participation de la Commune à hauteur de 500 €

- Réhabilitation de la ferme de la Cayère : présentation de l'avant-projet sommaire de la scénographie début novembre et présentation de l'avant-projet détaillé de la réhabilitation du bâtiment le 15 novembre 2023. Les sondages géotechniques ont été réalisés et la demande de souscription est relancée. La question de la création de la passerelle reliant le site au parking de la salle polyvalente sera à étudier rapidement

- Inauguration de Micro-folie Arlysère à Confluence (avec les représentants de l'Etat et d'Arlysère) mardi 7 novembre 2023

- Budget citoyen : le projet de Musée du ski de Beaufort proposé par l'association Epoq'ski a été retenu

### Sécurité :

- La commission de sécurité de l'Hôtel de la Roche a émis un avis favorable pour l'ouverture de l'établissement

### Tourisme :

- Bilan du Salon des sites du goût (invité d'honneur : le pays basque) : bonne fréquentation, satisfaction des participants, présence appréciée et importante de Savoie Mont-Blanc

### Travaux :

- Neige de culture au Cuvy en cours de finition, dernier parking du Planay en cours, tout comme les pontons de pêche à Marcôt

### Vie scolaire :

Pour donner suite à la visite du Directeur académique le 2 octobre dernier dans les deux écoles de la Commune et au courrier reçu au sujet de la sécurité à l'école de Beaufort, des travaux seront réalisés afin de limiter les flux de circulation entre les locataires et les élèves. Un exercice anti-intrusion est prévu en novembre.

S'agissant du sujet des effectifs dans les écoles et du fonctionnement de ces dernières, l'Inspecteur académique souhaite ainsi que les élus réfléchissent à des regroupements de classe permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement, étant précisé qu'à compter de la rentrée de septembre 2024, il n'y aura plus que 3 classes à Beaufort (sauf augmentation des effectifs permettant de conserver cette 4<sup>ème</sup> classe). Un travail est donc en cours, en partenariat avec tous les enseignants, mais rien n'est encore décidé à ce jour. Les représentants des parents d'élèves seront bien entendu informés le moment venu.

### > QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Mise en place du coupon d'activité en faveur des familles de la Commune : le CCAS propose de reconduire le dispositif en l'affectant uniquement en faveur des enfants des écoles primaires et maternelles et des étudiants (les collégiens et lycéens pouvant bénéficier d'autres dispositifs mis en place par le Département et la Région), le montant par enfant étant revalorisé à 50 €. Les dossiers sont à déposer par les familles avant le 4 décembre 2023

- Information de La Poste : à compter du 4 décembre 2023, le bureau de Poste de Beaufort sera ouvert au public du mardi au samedi de 9h à 12h

- Les cérémonies commémoratives du 11-Novembre auront lieu à 10h à Arêches et 11h à Beaufort

- La Région Auvergne Rhône-Alpes a accordé à la Commune une subvention d'un montant de 30 000 € pour les travaux de neige de culture sur le secteur du Cuvy et de 2 452 € au titre du dispositif Sylv'ACCTES pour des travaux en forêt communale

- Du contenu de la lettre adressée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, au sujet de la loi ZAN (zéro artificialisation nette)

- D'une réunion le 9 novembre à Arlysère au sujet de la question des personnes âgées

- De l'intérêt de communiquer sur les aides existantes en faveur de la rénovation des logements en lien avec les économies d'énergie

Le Maire,

The image shows the official seal of the Municipality of Beaufort (Savoie) in blue ink. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE BEAUFORT" at the top and "(Savoie)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "J. Roche".

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
LUNDI 20 NOVEMBRE 2023